

*Rappel important pour les propriétaires de puits privés :*

## **Les citoyens sont invités à analyser l'eau de leur puits**

**Rivière-du-Loup, 13 février 2025** – La MRC de Rivière-du-Loup rappelle aux propriétaires de puits privés qu'il est important de procéder à l'analyse préventive de leur eau afin de s'assurer qu'elle soit propre à la consommation. Des analyses effectuées dans le cadre des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec (PACES), mis sur pied par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ont révélé la présence de contaminants d'origine naturelle qui dépassent les normes en vigueur.

On retrouve notamment une concentration de puits privés qui contiennent de l'arsenic et du manganèse à des niveaux dépassant les normes en vigueur sur les territoires des municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Cacouna, de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de la Ville de Rivière-du-Loup. La MRC de Rivière-du-Loup sensibilise ainsi la population à l'importance de faire analyser l'eau de leur puits à des intervalles réguliers et qu'il est de la responsabilité des propriétaires d'effectuer les tests.

Les campagnes d'échantillonnages réalisées par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans le cadre des PACES, dont la participation des citoyens était volontaire, ont menés à des analyses d'eau en laboratoires accrédités.

### **L'importance de faire tester son eau régulièrement**

L'arsenic et le manganèse sont des éléments naturellement présents dans le sol et dans les roches, pouvant se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer. La présence de ces substances se retrouvent à de nombreux endroits sur le territoire selon la nature du socle rocheux. Ces éléments peuvent entraîner des effets sur la santé à long terme, lorsque consommés en trop grande quantité.

Soucieuse de la santé de ses concitoyens, la MRC de Rivière-du-Loup tient à rappeler aux propriétaires de puits privés sur son territoire de l'importance de tester leur eau de manière préventive. Rappelons que même si l'eau apparaît limpide, inodore et qu'elle a bon goût, elle

peut contenir des substances indésirables. Le seul moyen de vérifier que l'eau est propre à la consommation est de la faire analyser. Les experts suggèrent de faire tester son puits une fois au printemps et à l'automne pour l'analyse microbiologique (bactéries, virus, coliformes, etc.) et une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour l'analyse physico-chimique (fer, chlorure, arsenic, manganèse, etc.).

### **Des ressources pour guider et accompagner les citoyens**

Les propriétaires dont les tests ont révélé la présence de contaminants ont été contactés et accompagnés dans les actions à entreprendre pour remédier au problème de qualité de leur eau.

Afin de guider les citoyens qui ont des questions en lien avec l'analyse de l'eau de leur puits et la marche à suivre, les ressources suivantes sont disponibles :

- Les citoyens peuvent se référer au site web de leur municipalité, de la MRC de Rivière-du-Loup ou encore contacter la MRC à [eaupotable@mrcrdl.quebec](mailto:eaupotable@mrcrdl.quebec) ou par téléphone au 418 867-2485 #328. Tous les messages laissés sur la boîte vocale seront répondus dans les 48 h.
- Pour plus d'information sur comment procéder à l'analyse de son eau, les citoyens peuvent se tourner vers le site Mon eau Mon puits Ma santé : [www.moneaumonpuits.ca](http://www.moneaumonpuits.ca).
- Pour accéder à la liste des laboratoires accrédités offrant l'analyse de l'eau potable, les citoyens peuvent se rendre sur le site du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec : [www.ceaeq.gouv.qc.ca](http://www.ceaeq.gouv.qc.ca).

L'organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) a été mobilisé pour accompagner les municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup. Il viendra outiller les citoyens sur les bonnes pratiques et sur comment analyser son eau dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation ce printemps. Les citoyens sont invités à consulter les prochaines éditions des journaux municipaux et les médias sociaux pour obtenir de l'information sur le lancement du programme *Mon eau Mon puits ma Santé* dans leur municipalité.

La MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de son territoire collaborent avec le MELCCFP et la santé publique dans les efforts de sensibilisations aux citoyens quant à l'importance de tester son eau de manière préventive pour contrer tout impact sur la santé.

-30-

**Demandes d'entrevues :** contacter la MRC au 418 867-2485 ; elles seront dirigées vers le préfet, monsieur Michel Lagacé.

**Source :** MRC de Rivière-du-Loup